

Séance du 08.09.20 (12h15-13h00)

-Liste de présences en annexe

-PV tenu par Mme Zuntini et M. Frech

Procès-verbal :

1. Accueil des délégué.e.s

Pour cette première séance du conseil des élèves, la bienvenue est souhaitée à tous/toutes les délégué.e.s et déléguée.e.s suppléant.e.s présent.e.s dans la salle.

Cadre établi : les délégué.e.s doivent prendre la parole à tour de rôle, en la demandant.

Ils/elles s'écoutent les un.e.s les autres. Ils/elles ont la possibilité de manger un pique-nique pendant le conseil.

2. Appel

L'appel révèle la présence de 17 délégué.e.s et de 14 délégué.e.s suppléant.e.s. Les classes sont toutes représentées.

Pour les prochaines séances, il doit y avoir un.e élève par classe au minimum. Si un.e délégué.e ne peut pas assister à la séance, il/elle en informe assez tôt son/sa suppléant.e, pour pouvoir être représenté.e.

Lors des Conseils, les délégué.e.s sont assis.es devant, et ils/elles prennent part aux votes. Les suppléant.e.s sont invité.e.s en tant qu'auditeurs/trices. Ils/elles peuvent s'exprimer, mais pas voter. (Une voix par classe.)

Lorsqu'un.e délégué.e envoie son/sa suppléant.e pour le remplacer, celui/celle-ci prend place devant et prend part aux votes en lieu et place du/de la délégué.e absent.e.

Attention : délégué.e et délégué.e suppléant.e doivent donc COMMUNIQUER !

3. Lecture du dernier PV

Le PV de la séance précédente est disponible sur le site internet de l'établissement (<https://www.ecole-oron-palezieux.ch/>), sous l'onglet « Conseil des élèves ». Il doit être lu par tous/toutes avant l'assemblée suivante.

Pour gagner du temps, le PV ne sera plus lu au début de chaque séance. A chaque assemblée, le PV de l'assemblée précédente devra être accepté tel quel par les délégué.e.s, ou subir les modifications demandées. Une fois le PV approuvé, il ne peut plus être modifié et fait office de pièce justificative officielle.

Justin demande s'il est possible d'afficher le PV au Pavillon. M. Frech s'en chargera.

4. Présentation du *Conseil des élèves* et du rôle des délégué.e.s

Les délégué.e.s sont les représentant.e.s de l'ensemble des élèves de leur classe. Ils/elles ont donc un rôle important, tant dans l'écoute des besoins et des envies des élèves de leur classe, que dans la nécessité de reformuler ces idées et les transmettre au Conseil.

Ils/elles doivent, pour cela, trouver des moyens de communiquer avec leurs camarades, stimuler la réflexion active du groupe classe, trouver le temps et le lieu pour le faire.

C'est aux délégué.e.s de demander à leur enseignant.e un moment d'échange avec la classe – un conseil de classe – lorsqu'ils/elles ont besoin.

Une période de décharge serait par ailleurs offerte au/à la délégué.e et au/à la suppléant.e par leur prof.fe de classe, selon son appréciation, lors de la semaine précédant une séance. Cette mesure doit encore être avalisée par la direction. Il incomberait aux délégué.e.s de négocier avec leur enseignant.e pour fixer cette période. Les délégué.e.s pourraient alors préparer le prochain conseil ou avancer dans leur travail scolaire librement durant une période de cours. Ils/elles doivent le faire dans le calme et le respect des autres. Par ailleurs, les délégué.e.s seraient exempté.e.s des tâches de la classe (effacer le tableau, vider le vieux papier, etc.).

Le rôle du conseil des élèves est important, car les projets aboutis pourraient être réalisés et les demandes transmises au Conseil de Direction ou au Conseil d'Établissement! Les élèves peuvent avoir une influence sur la direction de l'établissement scolaire, voire sur la vie de la commune, qui participe à l'élaboration de projets communs pour le bien-être de tous/toutes (exemples d'idées : des jeux pour le préau ? des bancs? des fêtes? etc.).

Il s'agit de créer des commissions de travail avec les autres délégué.e.s (et/ou avec d'autres camarades) motivé.e.s par un projet qui a été accepté par le conseil et de se réunir afin de développer les projets, parfois hors temps scolaire.

Vous aurez la possibilité d'obtenir l'appui d'un.e parrain/marraine pour chaque projet. Cela signifie que chaque commission qui élaborera un projet pourra demander à un.e enseignant.e de les suivre et de les guider. L'enseignant.e qui accepte ce rôle sera nommé.e parrain/marraine du projet en question.

Nous vous invitons à utiliser des groupes sur une messagerie électronique. Nous vous enverrons le PV par courriel également.

Récolte des adresses électroniques et des numéros de portables des délégué.e.s.

NB : le panneau « conseil des élèves » est à jour et il se trouve entre l'entrée principale du bâtiment d'Oron et le secrétariat. Allez le consulter !

5. Présentation des organes du *Conseil des élèves*

PRESIDENT.E

Etablir l'ordre du jour (ODJ) et le communiquer une semaine avant la séance.

Conduire les séances du conseil. Il/elle peut être amené.e à trancher. Il s'agira parfois d'écourter une discussion qui n'aboutit pas, afin de ne pas perdre du temps. Le/la président.e est le/la gardien.ne du temps !

Il/elle peut être sollicité.e pour représenter le conseil des élèves face à la direction de l'établissement ou au conseil d'établissement.

VICE-PRESIDENT.E

Reprendre au pied levé le rôle de président.e en cas d'absence de celui/celle-là.

Tenir à jour la liste des présences, et les canaux de communication (numéros de téléphone, adresses mail).

Soutenir le/la président.e dans son rôle de gardien.ne du temps.

SECRETAIRE

Veiller à ce que les engagements des délégué.e.s soient tenus. Tenir un registre des tâches et des dates. Le/la secrétaire est *M./Mme Agenda*.

Faire transiter les informations entre les délégué.e.s, le/la président.e du conseil et les maîtres.ses encadrant le conseil des élèves (les parrains/marraines, M. Frech et Mme Zuntini Chabod).

MODERATEUR/TRICE

Vérifier que les prises de paroles lors des assemblées soient égalitaires, que tous/toutes soient entendu.e.s.

Réguler les interventions pour qu'elles soient harmonieuses et cordiales. Le/la modérateur/trice est le/la gardien.ne de la paix.

Ces rôles nécessitent des compétences et de l'investissement. Mme Zuntini et M. Frech sont évidemment à disposition pour vous guider ou vous seconder dans ces responsabilités.

6. Élection des organes du Conseil des élèves

Les candidat.e.s aux postes se présentent à l'assistance et donnent leurs motivations ; puis l'assemblée procède à une votation à main levée. Les fonctions sont attribuées à la majorité simple.

Élu.e.s :

Présidente : Morgane Hadjali

Rafael : 4

Morgane : 12

Quentin : 1

Vice-président : Raphaël Hahn

Rafael : 12

Soraia : 5

Secrétaire : Justin Visinand

Justin : élu à l'unanimité

Modérateur : Tim Ostos

Enzo : 3

Nathanaël : 5

Tim : 9

7. Nouvelles propositions et idées

(le temps ne nous a pas le permis d'aborder ce point)

8. Prochaine assemblée

Séance fixée le **mardi 22 septembre 2020, de 12h15 à 13h00**, en salle de musique.

Il faut que les délégué.e.s arrivent avec des projets concrets, et donc qu'ils/elles aient sondé leur classe, pour pouvoir avancer !

Assemblée levée à 12h55.